

Déclaration FNEC FP FO au CDEN du mardi 19 février 2019

Monsieur le préfet, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN se réunit alors que les députés viennent de discuter du **projet de loi Blanquer**, très mal nommée « pour une école de la confiance ».

Le ministre avait promis des rebondissements lors de l'examen du projet de loi, qui a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février. On peut effectivement reconnaître que les rebondissements sont bien organisés puisqu'après l'amendement sur la création des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux pour regrouper des écoles primaires et des collèges, c'est au tour de l'école maternelle publique d'être dans le viseur de ce gouvernement réactionnaire.

Un amendement qui autorise la scolarisation jusqu'à 6 ans dans un « jardin d'enfant » :

« Par dérogation à l'article L. 131-2 du code de l'éducation, l'instruction obligatoire peut, au cours des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, être donnée aux enfants âgés de trois à six ans dans un établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans dit « jardin d'enfants. »

La FNEC FP-FO demande le retrait du projet de loi Blanquer qui regroupe une série d'articles tous inacceptables (remise en cause de la liberté d'expression des enseignants, organisation du financement des écoles maternelles privées, école du socle et regroupement 1er/2nd degré avec chef d'établissement supérieur hiérarchique des PE, attaque en règle contre l'école maternelle, mutualisation des AESH et remise en cause des heures dues aux élèves...).

Au même moment, le gouvernement dévoile son projet de loi de "transformation de la Fonction publique". Concernant ce **projet de loi Dussopt** dit de « transformation de la fonction publique », FO y voit surtout la « destruction de la Fonction publique ».

L'article 3 du Statut général des fonctionnaires est clair, pour un emploi civil permanent il faut recruter un fonctionnaire. Mais peu importe, pour le Secrétaire d'État, sur toutes les catégories, on pourrait dorénavant remplacer un fonctionnaire par un contractuel. Et encore, un contractuel précaire pour un contrat dit de projet de maximum 6 ans, non transformable en CDI. Voilà qui fait rêver... Les articles 9 et 12 du projet de loi remettent en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis pour les mutations et promotions des compétences des Commissions Administratives Paritaires. Les CHSCT seraient supprimées. A l'heure des suppressions de poste et restructurations, le gouvernement portera la responsabilité de tous les risques psycho-sociaux qui en découleront. Enfin, les articles 24, 25 et 26 engagent une gestion RH comme dans le privé. Rupture conventionnelle pour les contractuels mais aussi, à titre expérimental, pour les fonctionnaires : incitation au départ vers le privé, et enfin, privatisation de missions. **FO Fonction publique rappelle sa revendication de retrait de cet avant-projet de Loi.**

La ministre Buzyn, quant à elle, dévoile son **projet de loi santé** qui n'a d'autre but que d'habiliter le gouvernement à organiser un nouveau rationnement des soins et forcer l'ensemble des acteurs du système à composer avec.

Le lien est net entre ces différentes réformes. Il ne s'agit pas de nouvelles réformes visant à amender l'existant, même dans le sens de la réduction des moyens... Là, il s'agit de tout détruire ! C'est inacceptable.

Et pendant ce temps-là, le gouvernement propose le « grand débat »... Pour la FNEC FP-FO, il n'est pas question de participer à cette mascarade dont le seul objectif est de cautionner le gouvernement actuel sans aucun résultat pour les salariés.

Au contraire, le 19 mars prochain, dans l'unité, les organisations d'Ile de France CGT - FO - Solidaires - UNEF et UNL répondent à l'appel à la grève nationale interprofessionnelle sur les revendications suivantes :

- *HALTE à la répression policière*
- *RETRAIT du projet de loi « anticasseurs »*
- *HAUSSE immédiate du SMIC à 1800€*
- *AUGMENTATION générale des salaires et des pensions*
- *REVALORISATION immédiate du point d'indice pour les fonctionnaires*
- *RÉINDEXATION des salaires, des pensions et des retraites sur le coût de la vie*
- *RETRAIT des contre-réformes «Dussopt», «Buzyn», «Blanquer» dans la fonction publique*
- *ABROGATION des lois «Rebsamen», «El Khomri», «Macron» qui cassent le droit du travail*

- *NON à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, la sélection à l'Université*
- *RETOUR à la retraite à 60 ans et ABANDON de toute réforme de retraite par points*

Par ailleurs les mêmes organisations syndicales « *condamnent avec la plus grande fermeté la campagne nauséabonde engagée par le gouvernement qui tendrait à assimiler la mobilisation des centaines de milliers de travailleurs et de jeunes en gilets jaunes à la recrudescence des actes antisémites, racistes et homophobes. D'ailleurs, nos organisations syndicales ont toujours condamné et combattu l'antisémitisme, le racisme et l'homophobie. Face à cette campagne honteuse, les salariés ne se laisseront pas dissuader de se mobiliser pour obtenir satisfaction sur leurs revendications portées depuis 3 mois et pour lesquelles le gouvernement n'a apporté aucune autre réponse que la répression. »*

Concernant la carte scolaire 1er degré pour notre département, les 254 postes attribués au Val d'Oise peuvent apparaître positifs mais vont être trop peu utilisés pour faire baisser les effectifs dans toutes les classes. Ils sont en tous cas insuffisants au regard des presque 1000 élèves supplémentaires attendus dans notre département. De plus, environ 200 postes sont réservés pour les dédoublements de classes de CE1 en REP avec comme conséquences principales : de la co-intervention subie dans beaucoup d'écoles faute de locaux, des effectifs en hausse en CE2 et en CM dans ces mêmes écoles. Par ailleurs, les effectifs en maternelle, en éducation prioritaire ou en zone ordinaire, restent élevés avec une multiplication de situations problématiques d'inclusions d'élèves, reconnus ou non en situation de handicap.

Concernant les collèges, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2019 montrent une augmentation d'environ 1500 élèves. La DHG initiale augmentant légèrement par rapport à celle de l'an dernier, ces heures ne permettront pas d'améliorer les conditions de travail déjà dégradées des collègues. Et ce à plus forte raison que l'augmentation est principalement portée sur les heures supplémentaires, qui augmentent bien plus rapidement que les heures-postes. Après avoir effectué quelques efforts pour les DHG des collèges afin de faciliter le passage en force de la réforme des collèges qui était refusé par l'immense majorité des personnels, nous assistons maintenant à la pérennisation d'un cadre dégradé par les contraintes budgétaires.